

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATEURS,

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Bruneau & Sylvestre,

Médecins & Pharmaciens,
No. 14, RUE DU ROI, --- SOREL.

PARFUMERIE DE LUBIN, PROT & LEGRAND,
ÉPONGES DE VENISE POUR LES BAINS,
OBJETS DE TOILETTE, BROSSES, PEIGNES, SAVONS, Etc.
REMEDE SANS PAREIL DE MOHR POUR LE MAL DE DENTS.

Résidence privée : Dr. BRUNEAU, No. 6, Rue Georges.
Dr. SYLVESTRE, à la Pharmacie.
CONSULTATION A TOUTE HEURE du JOUR et de la NUIT.

Le soussigné offre en vente, à prix réduits,

Jouets en bois &c., pour enfants,
Bagues, Épinglettes, Boucles d'oreilles, &c.,
Chandeliers en bronze à 2, 3 et 4 lumières.
Services en porcelaine, décorés et autres,
Divers objets convenables pour Etrennes ou cadeaux,

Kérosene, Huile de Charbon Supérieure importée
des États-Unis.

A.D. BRUNEAU.

No. 16, Rue du Roi.

Sorel, 23 déc. 1875.

Automne de 1875.

—ooo—
DAVID FINLAY,

ARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES,
SECHES,

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment d'automne est maintenant au complet, et comprend, entre autres articles dont l'énumération serait trop longue, les suivants :

Des Tweeds de la meilleure qualité et des patrons les plus nouveaux,

Etoffes à Capot,

Casimirs Noirs,

Draps Noirs,

Des Draps de Castor et Pilot bleus, Noirs, Bruns, et Gris.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,

No. 12, Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

ASSUREZ-VOUS

A LA

STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL :

Thontie Workman, Eor. Thomas Tiffin, Eor.
Maurice Cuvillier, Eor. Amable Jodoin, Eor.

Geo. D. Ferrier, Eor.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE :

13 PLACE D'ARMES

C. O. PERRAULT, Sec. & Gérant,
District de Montréal.

MONTREAL

JOSEPH CARTIER,

Agent à Sorel

Pour les Comités de Richelieu Berthier et Yamaska.

BUREAU :—No. 10, Rue Augusta, Place du Marché,
Sorel 20 Mars, 1876.—ua.

A LA FRANÇAISE.

Les Français ont chahonné, chansonné et chançonneront toujours. En France, voyez-vous, on nait poète, comme on nait *business man* sur les rives du Mississippi; en France, on sait tirer de beaux vers de partout. La pièce plus bas en est une preuve. Un teneur de café chantant parisien a dernièrement ouvert un concours pour une chanson patriotique. Le prix était de 500 francs. 225 concurrents se sont présentés, plusieurs de grand mérite; mais c'est *A la Française* qui l'a emporté; l'auteur en est M. Georges Clerc.

I

Ils étaient cent, ils étaient mille !
Paris était leur rendez-vous :
Et la gaîté de tous ces fous
Illuminait la grande ville !
Avec des rires libertins
Ils s'attablaient aux gais festins
Que devant eux servait la vie !
Ils jetaient l'or ; et sous leur doigts
On entendait bruir à la fois
Tous les grelots de la folie !
Ah ! criaient-ils, sans eux pédants !
Tout le monde en France à vingt ans,
Ne vous déplace !
Dettes, amours, duels, chansons !.....
La vie est courte et nous vivons
A la Française !

II

Soudain parmi ces bruits de fête
Un cri d'alarme résonna !
Pour la patrie, hélas ! sonna
Le glas affreux de la défaite !
Sous les chevaux de l'ennemi
Le sol français avait frémi,
Le canon roulait son tonnerre
Et l'étranger prophétisait
Que ce peuple qui s'amusait
Ne saurait pas s'armer en guerre.
Ah ! disait-il, ça va pas !
Bouteille en main ou femme au bras,
Le fusil pèse !
Français, on sonne du clairon !
Dites-nous, comment se bat-on
A la Française ?

III

On se bat à la baïonnette !
On se bat n'importe comment,
Au pas de course et follement !
On se bat sans tourner la tête !
Contre le sac du fantassin
Ils ont troqué leur verre plein,
Ces fous, surpris dans leur ivresse !
On les a vus en tourbillon,
Comme au jeu de l'écureuil au canon
Et trahir la mort et le trépas !
Leur rire déclinait leur valeur !
Ils s'élançaient gaiement au cœur
De la fumée !
Couverts de sang, ils plaisantaient,
Et c'est ainsi qu'ils se battaient
A la Française.

IV

Ces murs ravagés par les bombes,
Ces champs, Patrie, où tu tombas,
Où tu les fils et leurs combats ;
Et la terre y garde leurs tombes !
C'est là qu'il faut du drapier
Nos mains mettront un vert drapier,
Nos cœurs mettront une espérance !
Hélas ! C'est là qu'en leurs foyers,
D'autres français sont prisonniers !
D'autres français pleurent la France !
Mais, si le Lorrain sont vaincus,
Si l'Alsace n'est plus
La Marseillaise,
Chez ces martyrs que rien n'abat
L'espoir demeure et le cœur bat
A la Française !

AUX FEMMES DE MENAGE,

BOUILLON FAIT EN DEUX HEURES.

Coupez la viande en morceaux gros comme la moitié d'un œuf et concassez les os. Si, au lieu du bœuf, vous avez une volaille, découpez la d'abord; puis hachez grossièrement la chair et les os; mettez le tout dans un pot; salez; faites un feu plus vif que pour le bouillon ordinaire; écumez, en ayant soin de ne pas ôter les morceaux; de graisse qui pourraient surmager; ajoutez-y les légumes coupés en tranches minces, y compris l'oignon brûlé; au bout de deux heures, passez le tout. Ce bouillon n'est pas aussi bon que celui qui est fait dans les règles ordinaires, mais il est cependant d'un goût agréable.

Manière de dessaler le poisson, les viandes ou les légumes salés.—On emploie souvent, dans la cuisine, de la morue ou d'autres poissons salés, des viandes salées, et même des légumes conservés dans la saumure.

En général, on se contente, pour dessaler ces conserves, de les placer dans une terrine avec de l'eau. Ce procédé est défectueux. En effet, l'eau salée étant plus lourde que l'eau pure, dès que celle qui environne l'objet a dessalé un peu de sel, elle gagne le fond du vase, sa nature promptement cesse de dissoudre de nouveau sel, et l'objet se trouve ainsi plongé dans un liquide extrêmement salé. Il est donc impossible qu'il puisse se dessaler convenablement, à moins qu'on ne change fréquemment l'eau dans laquelle il trempe.

On évite cet inconvénient par un procédé bien simple. On met dans un filet, dans un linge très-clair ou dans une passoire, la viande, le poisson ou les légumes salés, et on les place dans un vase rempli d'eau, et assez profond pour qu'ils puissent y rester suspendus. Par ce moyen, à mesure que l'eau s'empare du sel, elle tombe au fond du vase et est remplacée par de l'eau pure. L'opération se trouve ainsi singulièrement abrégée et le résultat est aussi complet qu'on peut le désirer.

Un procédé meilleur, basé sur le même principe, et très-usité dans le Nord, consiste à dessaler la morue et les autres salaisons dans des baquets très-petits, mais dont le fond est percé de petits trous, de sorte que les salaisons y sont en contact avec un courant continu d'eau douce, qu'on verse dessus en remplacement de l'eau salée, écoulée par l'ouverture du fond du vase.

FIRMIN DIDOT.

Une dépêche du câble annonce la mort, à Paris, de M. Firmin Didot. Didot (Ambroise Firmin), imprimeur français, né à Paris, le 20 décembre 1790, appartenait à la célèbre famille des libraires de ce nom, établis à Paris en 1713. Après avoir étudié, particulièrement le grec, en France, d'abord sous Boissonade, ensuite avec Diamant Coray, il alla passer trois années (1815-1819) en Grèce et en Orient, tant au Gymnase de Cydonie, en Asie Mineure, qu'à l'ambassade française de Constantinople, à laquelle il fut quelque temps attaché. Lors du réveil de la Grèce, en 1823, il concourut activement à des travaux d'hellénisme et de littérature, et les abandonna en partie, dès 1825, pour s'occuper des diverses branches de la typographie. C'est en 1827, au moment où Firmin Didot, son père, acceptait le mandat de député, qu'il prit la direction des affaires traitées depuis plus de soixante ans sous la raison Firmin Didot. On lui doit principalement deux types de caractères, l'un dit *anglaise cursiva*, l'autre destiné au texte grec d'une édition de Tyrtée. Il réunit, en les groupant successivement, autour de ses ateliers primitifs, toutes les ramifications de l'imprimerie, que plusieurs de ses nombreux parents cultivaient avec mérite.

Tout à leur levain membre de la chambre de commerce, du conseil des manufactures et du conseil municipal de la Seine, il fit partie des jurys des expositions industrielles nationales de 1844-49, et des Expositions universelles de Londres et de Paris.

Le nom de la famille Didot, consacré par trois générations d'hommes utiles, se rattache chez nous à tous les progrès introduits depuis un siècle, soit dans la typographie même, soit dans les diverses industries accessoires. Leur maison, vraiment universelle, embrasse dans ses ateliers et ses usines de Paris et des départements, la fabrication mécanique du papier, la fonte des caractères, d'après des types modèles, adoptés dans nos principales imprimeries, un immense matériel polyglotte, l'un des plus complets après celui de l'imprimerie nationale, l'assemblage et le brochage des feuilles imprimées, enfin toute cette suite d'opérations manuelles ou mécaniques qui transforment en volumes imprimés la matière première de ce papier sans fin, dont Didot de Saint-Léger fut l'inventeur (1804), et dont les premiers essais furent faits dans la papeterie de François Didot à Essones.

La multiplicité de leurs affaires força les frères Didot, en 1838, à céder à la fonderie générale une partie de leurs moules et de leurs caractères; mais elle les conduisit à fonder une succursale de leur maison, au centre de l'Allemagne, à Leipsick. Ils ont fondé dans l'Eure-et-Loire, à Sorel, et au Mesnil, près de Dreux, deux colonies ouvrières qui sont, comme on l'a dit souvent, un progrès autant qu'une bonne œuvre. Destinés principalement à l'extension de la papeterie, ces établissements occupent un certain nombre de jeunes filles qui trouvent, au Mesnil, une école gratuite, où elles sont mises à même de composer indistinctement des ouvrages grecs, latins et français.

Constamment citée, dans les rapports les plus élogieux, comme "l'honneur de l'imprimerie française et de la librairie parisienne," la maison Didot a paru aux expositions industrielles depuis la première de toutes, en 1798; elle y a exposé ses procédés, ses inventions, ses spécimens, et a remporté, de père en fils, la 1ère médaille d'or, jusqu'en 1849. A cette époque, l'admission de son chef dans le jury des récompenses la mit elle-même hors de concours.

L'EXPOSITION DES JOURNAUX AU CENTENAIRE.

Sur la place du centenaire, à Philadelphie, un bâtiment spacieux est en voie de construction, pour servir uniquement à une exposition des journaux. Il occupe une excellente position près du lac en miniature, entre le palais du Gouvernement des États-Unis et la Halle aux Machines.

Le plan de l'exposition repose sur des dispositions alphabétiques ou cases particulières pour chaque journal ou feuille périodique, de manière à rendre des plus faciles la recherche de chacun d'eux. La place dévolue à chacun porte un écriteau imprimé, indiquant le nom de la publication avec un numéro, de sorte qu'un étranger, en consultant le catalogue, se dirigera facilement du côté nécessaire où se trouve le journal qu'il désire examiner ou consulter.

Les casiers contenant les collections auront la forme d'alcôves exactement comme dans les bibliothèques publiques pour l'arrangement des livres; ces alcôves, formant de longues rangées de chaque côté du bâtiment dans toute sa longueur, auront au milieu un espace de dix-huit pieds, d'un bout à l'autre de la construction, pour la circulation des visiteurs.

Le second étage, dont l'accès a lieu par quatre escaliers différents, servira de chambre de lecture, spécialement pour les journalistes, et encore comme locale au service des correspondants.

Un catalogue, donnant le nom de chaque journal, ses jours de publication, le chiffre de sa circulation, en même temps que les renseignements statistiques pouvant servir à donner une connaissance réelle de la nature et de l'extension du journalisme américain, sera publié dans un format condensé, différant fort peu, par la grandeur et la forme extérieure, des catalogues officiels des quatre départements principaux de l'exposition.

M. Geo. P. Rowell, de New-York, aura la responsabilité et la direction de l'entreprise et devra s'acquitter de tout ce qu'il est nécessaire de faire en pareille circonstance.

L'idée première de cette exposition du journalisme, telle qu'elle est proposée et sera exécutée, la presse et le public en sont redevables au Général Jos. R. Hawley, Président de la Commission du Centenaire. C'est un journaliste d'une grande expérience et de vues avancées, qui connaît mieux que personne que, dans cette sphère particulière, les États-Unis ne se trouvent pas seulement en avance des autres pays, mais qu'ils fournissent plus et de meilleures publications ayant une circulation plus étendue que celle de toutes les autres nations du monde ensemble.

L'HÉROISME EN SOUTANE.

Sous ce titre, le général Ambert vient de publier un livre dont nous extrayons le fait suivant relaté par le *Figaro* :

"Des soldats allemands entrent dans un village et exigent six victimes à fusiller, probablement comme représailles.

"On tire au sort, et cependant ceux qui avaient fait feu sur les Prussiens n'appartenaient pas à la Commune.

"Les six malheureux que le sort avait désignés furent livrés à 5 heures du soir et renfermés dans la salle d'école, au rez-de-chaussée de la mairie.

"L'officier prussien autorisa le curé à porter à ces hommes les consolations de la religion. Ils avaient les mains attachées derrière le dos. Une même corde leur liait les jambes.

"Le prêtre trouva ces hommes dans un tel état de prostration, qu'ils comprenaient à peine ses paroles. Deux d'entre eux semblaient évanouis, un autre était en proie, au délire de la fièvre. A l'extrémité de la corde, la tête haute et le front calme en apparence, se trouvait un homme de quarante ans, veuf et père de cinq enfants en bas âge, dont il était l'unique soutien.

"Il sembla d'abord écouter avec résignation les paroles du prêtre, mais, saisi par le désespoir, il se

laissa bientôt aller aux plus abominables imprécations. Il maudissait la nature entière. Passant du désespoir à l'attendrissement, il pleurait sur ses enfants voués à la mendicité, à la mort peut-être.

"Alors, il voulait que ses enfants fussent avec lui livrés aux Prussiens et saisi d'un rire satanique, il s'écriait : — Oui, c'est le petit Bernard, âgé de 3 ans, qui a tiré sur ces gredins.

"Tous les efforts du prêtre furent inutiles pour ramener la paix dans cette âme brisée.

"Le curé sortit et marcha lentement vers le corps de garde où se tenait l'officier. Celui-ci fumait dans une grande pipe de faïence. Il écouta le curé sans l'interrompre, laissant échapper de ces lèvres ces légères tourbillons de soleil colore.

"— Monsieur le capitaine, dit le curé, on vous a livré six otages, qui, dans quelques heures, seront fusillés. Aucun d'eux n'a tiré sur votre troupe. Les coupables s'étant échappés, votre but n'est pas de punir ceux qui ont attaqué, mais bien de faire un exemple pour les habitants des autres localités. Peu vous importe de fusiller Pierre ou Paul, Jacques ou Jean. Je dirai même que, plus la victime sera connue, plus l'exemple sera salutaire. Je viens, en conséquence, vous demander la faveur de prendre la place d'un pauvre père de famille, dont la mort plongera dans la misère cinq petits enfants. Lui et moi sommes innocents, mais ma mort vous sera plus profitable que la sienne.

"— Soit ! dit l'officier. Le curé dans la prison ; il fut garotté avec les autres victimes.

"Heureusement que là ne finit pas cet horrible drame ; un commandant prussien apprit ce qui s'était passé, et, en faveur de l'héroïsme du prêtre, fit grâce aux six otages."

DON CARLOS.

Voici quelques détails sur la fuite de Don Carlos et son passage en France, que nous empruntons à une dépêche spéciale, adressée à un journal américain :

Don Carlos a passé la frontière de France; il s'est rendu lundi au général Pourcet, commandant militaire à Bayonne. La nouvelle est officielle.

La débânde de bataillons carlistes avait laissé le prétendant à la merci de ses adversaires. Ceux-ci, par l'occupation de la vallée du Baztan et celle de la Bidassoa, lui coupaient la retraite vers Bayonne, et il a dû se rapprocher de l'Aragon pour gagner la France par la vallée de Roncesvaux. Don Carlos était accompagné des officiers de son état-major. L'autorité française, prévenue par le général carliste Lizarraga, avait pris des mesures pour que les fugitifs fussent informés aussitôt leur arrivée à la frontière, qu'ils seraient traités comme des prisonniers de guerre.

A son entrée sur le territoire français, au pont d'Arnegui, le prétendant a trouvé le général Pourcet, qui lui a notifié l'ordre de son internement. Dirigé d'abord sur Mauléon, le fugitif a ensuite été autorisé à se rendre à Pau.

Les journaux de Londres reçoivent de leurs correspondants des Pyrénées la relation suivante de l'arrivée du prétendant en France : "La lettre adressée au général Pourcet et donnant avis de l'intention de Don Carlos d'entrer en France, a été écrite par Lizarraga. Elle déclare que "don Carlos, vaincu par la mauvaise fortune, a résolu d'abandonner une lutte qu'il regardait comme désormais inutile." Il réclame l'hospitalité généreuse de la France. Le général Pourcet, aussitôt après avoir reçu la lettre, est parti pour Arnegui, afin d'interner les fugitifs.

"Lorsque le prétendant est entré en France, le général Pourcet, suivant les ordres du général de Cissey, ministre de la guerre, l'a abordé en lui disant que les officiers de son état-major pouvaient garder leurs épées et leurs chevaux, mais que lui et ses officiers devaient se soumettre aux ordres d'internement émanant des autorités civiles.

"Don Carlos avait l'air abattu; il a paru tout disposé à se conformer à ses ordres. A la demande qu'on fit savoir au gouvernement français qu'il le remerciait de sa courtoisie,

Don Carlos demande qu'on lui permette de rester en France, mais le gouvernement lui refusera probablement cette autorisation.

Le texte exact des ordres d'intervention n'est pas encore connu, mais on pense que don Carlos ne restera pas longtemps en France.

Une dépêche de Mauléon, en date de lundi, cinq heures et demie du soir, dit que don Carlos, Lizarraga, Velasco et Berge viennent d'entrer dans cette ville. Une autre dépêche porte que don Carlos, accompagné du comte de Caserte, a quitté Mauléon lundi, à sept heures du soir, pour se rendre à Pau. S'il ne peut rester en France, il se dirigeait, dit-on, vers l'Angleterre.

Le gouvernement français s'est empressé d'informer officiellement le gouvernement espagnol de la reddition de don Carlos.

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

Messieurs Couaillat et Mahler, 16, Rue de la Grange Batelière Paris, sont nos seuls agents pour Paris et la France. Ils sont exclusivement autorisés à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed. propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel

Mardi, 7 Mars 1876.

L'orchestre tory.

Lorsqu'en 1874, le cabinet McKenzie fit adopter par les Chambres une augmentation, de 2 1/2 par cent dans le tarif des importations, dans le double but de grossir le revenu pour combler le déficit laissé par l'administration précédente, et d'accorder une plus grande protection à l'industrie canadienne, les libéraux-conservateurs dénoncèrent cette politique financière avec une extrême violence. Le lieutenant de Sir John, le Dr. Tupper, s'éleva en chambre contre l'imposition de ces nouvelles taxes, qu'il déclara comme injustes et comme imposant un fardeau inutile sur le peuple de la Puissance. Le mot d'ordre étant donné, un concert d'imprécations et de malédictions contre les nouvelles taxes et contre le gouvernement fut organisé par toute la presse tory.

Depuis ce temps, la grosse caisse du Pacifique, accompagnée desymbales des Tanneurs, n'a cessé d'étourdir la population avec cet air-là, joué sur toutes les variations imaginables!

Maintenant que le Gouvernement vient d'annoncer, par l'organe du Ministre des finances, qu'il n'a pas l'intention d'élever de nouveau le tarif, voilà que nos libéraux-conservateurs crient que les taxes ne sont pas assez fortes! Le lieutenant de Sir John s'est encore levé dans la Chambre des Communes et, pendant deux heures durant, a tonné contre le Gouvernement, parcequ'il n'augmentait pas les taxes! Et le concert d'imprécations et de malédictions se continue encore, mais sur une autre note maintenant, dans la presse tory. Quel merveilleux chef d'orchestre que le verbeux Docteur! Il n'a pas sitôt tiré une autre clé que tous les organes de barbarie du toryisme ont changé d'air!

Cette année, son orchestre compte aussi un instrument de plus, qu'il n'avait pas il y a deux ans, et qui ajoute à sa musique un timbre céleste,..... le flûte du Nouveau-Monde!

Avec pareille musique, ce n'est point étonnant que la députation ait déjà passé la moitié de la session à danser!

J. B. BROUSSEAU.

Politique, affaires, etc.

Il paraît qu'à la dernière assemblée de la compagnie du Richelieu, il a été décidé de réduire les salaires des capitaines, des officiers et même du général.

La pétition pour faire annuler l'élection de M. Langevin a été produite au bureau du protonotaire à la Malbaie, jeudi dernier.

Le Globe de Toronto dit que la marquise de Bassano, de Paris, ci-devant Mlle Symes, de Montréal, a intenté un action pour \$403,192 contre un importateur de cette cité.

Le clergé catholique de la Puissance du Canada compte environ mille cinq cents prêtres. Dans la Province de Québec seule, on y compte plus de mille prêtres.

M. Benson Hall se porte candidat dans le comté de Mégantic, pour remplacer M. Irvine.

On contredit la rumeur allant à dire que la Reine avait promis de donner £10,000 pour les travaux d'amélioration à Québec.

Revue parlementaire.

(Séance de jeudi.)

L'Orateur prend son siège à trois hrs. Plusieurs requêtes sont présentées et quelques bills subissent leur première lecture.

M. Masson soulève encore une question de privilège au sujet du Harsard.

M. Blake dit que c'est là un avis de motion et que la Chambre n'est pas encore rendue à cet ordre du jour.

M. Masson dit que c'est une question d'urgence sur laquelle il importe que la Chambre se prononce immédiatement. Il cite des autorités à l'appui de son opinion.

M. Mackenzie dit que, pour l'information de la Chambre, il doit dire que la traduction française du Hansard est à se faire et que la première feuille en sera distribuée demain.

M. Bowell prétend que le gouvernement a outrepassé ses pouvoirs en employant des traducteurs surnuméraires et en étant le contrôle de la traduction au comité.

L'Orateur dit qu'il n'y a pas de précédent dans la Chambre anglaise sur lequel on puisse s'appuyer pour faire de cette question une question de privilège, attendu qu'il n'y a pas de rapports officiels, cependant son opinion personnelle est que la Chambre ne devrait faire un précédent que lorsqu'elle sera arrivée aux avis de motion, à cause de l'urgence de la question.

Après l'introduction d'un bill par M. Blake et plusieurs interpellations au Gouvernement, M. Masson propose que la chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé du contrôle du rapport et des impressions des débats.

M. Delorme propose en amendement: Que la Chambre adopte le mode de traduction proposé dans le premier rapport, savoir: Par les traducteurs officiels de la chambre.

Un assez long débat s'éleva sur cette question, qui fut la plus intéressante de la séance, et l'amendement Delorme, ayant été mis aux voix, fut emporté sur la division suivante:

Pour, 96; contre, 64.

Et, ayant six heures, la Chambre s'ajourne.

(Séance du soir.)

La Chambre prend en considération quel ques motions, et quelques bills subissent leur seconde lecture.

Sur la motion de M. Cook, demandant la seconde lecture du bill relatif à l'examen des personnes employées comme mécaniciens ailleurs que sur les bateaux à vapeur, il s'élève une petite discussion, après quoi le débat est ajourné, et la Chambre se forme en comité.

Et la Chambre s'ajourne à 9.40.

(Séance de vendredi.)

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Plusieurs pétitions sont présentées ainsi que plusieurs rapports.

Plusieurs bills sont introduits et subissent leur première lecture.

Plusieurs motions sont présentées. Sur motion de M. McKenzie, les jeudis, à partir de jeudi prochain, seront jours du gouvernement. Le débat est repris par M. Young sur la motion de M. Cartwright pour faire former la Chambre en comité des subsides. Il fait un long discours dans lequel il se prononce pour une protection incidente, et amène à preuve l'exemple des Etats-Unis.

M. Bunster (Colombie) se prononce pour la protection et prétend que c'est ce système qui a fait la prospérité des Etats-Unis. Il veut que la protection s'étende à l'agriculture comme à l'industrie manufacturière. Il prétend qu'en ne remplissant pas les obligations contractées envers la Colombie, le gouvernement a compromis le crédit canadien et contribué à la dépression actuelle.

M. McDougall (Belgique) félicite le Gouvernement du système d'économie et de libre-échange qu'il inaugure, et dit que la protection engendre le monopole.

L'Orateur fait encore quelques remarques et, à six heures, la Chambre s'ajourne.

(Séance du soir.)

M. McDougall reprend le débat sur la motion Cartwright. Il dit que la protection veut dire exclusion de tout commerce étranger et commerce avec nous seuls. En réponse à ceux qui prétendent que la protection a fait la prospérité des Etats-Unis, il trouve étrange la conduite de ceux qui citent aujourd'hui les E.-U. comme exemple à l'appui de leurs théories, lorsqu'autrefois ces mêmes gens ne voulaient pas qu'on prit la république voisine comme modèle à imiter sur une semblable question. Mais, lorsqu'ils traitent de cette manière le sujet de la protection, leur parallèle n'est pas exact, car, depuis 1861 jusqu'à présent, on ne saurait prouver que leur prospérité est due à la protection.

M. Dymond et M. Appleby parlent en faveur du libre-échange.

M. Cartwright désire répondre à quelques accusations lancées par M. Tupper, mais celui-ci s'y oppose en disant que M. Cartwright n'a pas le droit de parler deux fois sur la même question. Il s'élève alors une légère altercation à ce sujet, et, après quelques mots de M. Cartwright, on ajourne le débat à mardi.

La Chambre s'ajourne.

L'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

Voici des détails intéressants sur le point où en est rendue l'érection des divers bâtiments de la grande exposition, et sur d'autres préparatifs auxquels donne lieu l'approche du grand événement:

Main Building.—Finie et livrée depuis le 14 février par les entrepreneurs au comité des finances. L'Espagne a déjà pris possession de l'espace qui lui est réservé dans ce bâtiment. C'est le premier pays qui l'ait fait son apparition. De nombreux ouvriers installent les vitrines et construisent une voûte ornementée et emblématique, qui — merra le portail sous lequel auront à passer les visiteurs se rendant de la salle principale dans le département espagnol.

Art Hall.—Ce bâtiment fourmillement de plâtres, poseurs de moulures, gaziers peintres, et sous le grand dôme est un labyrinthe d'échafaudages. Dans un mois tout sera fini. Les deux chevaux ailés colossaux qui étaient au bord de la Schynkill, au dessus du pont du Reading Railroad, ont été placés sur des piédestaux de granit devant la salle.

Machinery Hall.—Finie depuis environ deux mois. Dans la section américaine, quelque lourdes machines sont déjà installées. Dans la section britannique, deux ensembles de traction sont placés. Dans cette section, le parquet est peint en rouge, et les noms des exposants sont inscrits sur leurs emplacements respectifs.

Horticultural Hall.—Entièrement ache-

vée et recevant dès maintenant les expositions. Les serres sont en fontionnement, et des couches sont préparées pour la réception des palmiers, bananiers, orangers et autres produits des Tropiques.

Bâtiment du gouvernement des Etats Unis.—Prêt depuis un mois environ. Les plateformes extérieures pour les canons de gros calibre et les mortiers sont complétées, et les canons sont sur les lieux. L'hôpital militaire est prêt à être occupé, ainsi qu'un petit bâtiment servant de laboratoire.

Pavillon des femmes.—Les murs, le toit et les planchers sont complétés. Les peintures et travaux de finissage sont avancés.

Il s'est révélé beaucoup de faits curieux, montrant l'esprit de spéculation des Américains, la fertilité de leurs inventions pour retirer un gain pécuniaire de l'Exposition, et leur empressement à payer de fortes sommes pour des privilèges qui, aux yeux de personnes moins pratiques, semblent souvent sans importance. Par exemple, un homme a offert \$50,000, pour le privilège d'être chargé du balayage des bâtiments de l'Exposition, s'engageant à payer tous ses aides et à tenir dans un état parfait de propreté les cinquante et quelques acres de plancher des bâtiments. Qui pourrait ne pas s'étonner devant l'ingéniosité excentrique des affaires de cet industriel, si l'on veut se donner la peine de calculer qu'en exigeant une modique rétribution de chaque exposant pour balayer son compartiment, et en empêchant l'argent et les objets précieux qui pourraient s'égayer dans les balayures, cet individu entreprenant retirera un grand bénéfice de sa concession, malgré le haut prix qu'il l'aura payé?

La proposition n'a pas encore été acceptée par le comité, qui paraît avoir quelque doute touchant sa parfaite convenance. Qui n'admirerait aussi l'esprit ingénieux de l'homme qui a payé \$12,000 pour le privilège exclusif de louer des fauteuils à bascule et autres, chaises, banes et sièges généralement quelconques, aux visiteurs de l'Exposition, à raison de 50 cents l'heure ou au-dessous? Il est convenu qu'il paiera en outre \$10 par chaque siège qu'il emploiera en outre du nombre de 300, et comme on estime qu'il lui en faudra 150 de plus, c'est au taux de \$40 par siège, une somme de \$6,000, soit un total de \$18,000 payé pour ce privilège. Un autre homme, prévoyant que l'été sera très chaud, a payé \$30,000 pour le monopole de la vente du soda water pendant les six mois de l'Exposition.

Il paiera en outre 20 cents par gallon vendu, et l'on évalue à \$32,000 ce qu'il aura à payer de ce chef, ce qui fera un total de \$62,000 pour la contribution du soda water au fonds du Centenaire. Un marchand de tabac a payé \$18,000 le droit de vendre des cigares et du tabac de cinq établis sur les terrains de l'Exposition, et ce droit n'est pas exclusif. La somme de \$20,000 a été payée pour le privilège de former et contrôler le département du Public Comfort. La compagnie s'est engagée à construire un bâtiment de 100 pieds carrés, d'un coût minimum de \$10,000. Les ladies et gentlemen pourront, s'ils en ont envie, lire et écrire dans ces lieux sans supplément de prix. La compagnie aura des bureaux en diverses portions du bâtiment, et fera payer une petite contribution pour le dépôt des paquets, cannes, parapluies, etc. Elle vendra aussi les journaux et autres papiers à ses clients, mais sans avoir le monopole de cette vente.

Le département du Public Comfort sera chargé aussi de rendre les petits services que pourraient exiger les circonstances. On s'accorde à reconnaître que, si ce département est bien administré, il aura une utilité incontestable et donnera une légitime satisfaction à l'un des besoins les plus essentiels de toute grande Exposition. L'hôtel du Globe, immédiatement en dehors de l'entrée principale des terrains, est, dit-on, le plus vaste du monde. Il a 1,800 chambres et il peut loger et nourrir 3,000 personnes. La concession de l'emplacement a été accordée pour la somme relativement minime de \$10,500. La Centennial National Bank, de Philadelphie, établira une banque sur les terrains de l'Exposition. Elle a acquis cette concession moyennant \$5,000. Une compagnie manufacturière de coffres de sûreté a payé \$5,000 le droit exclusif de garder les objets précieux et dépôts.

Un marchand de popcorn a payé \$7,000 le droit de débiter sa marchandise. Un marchand de pains offrait \$1,000 pour privilège de débiter la sienne, mais on a repoussé sa requête, à cause de l'inconvénient des coquilles pour les promeneurs et du danger du feu. Les restaurants et autres établissements installés sur les terrains de l'Exposition paieront à la commission 10 cents par gallon sur toutes les liqueurs qui entreront dans leurs établissements. Les produits de cette source s'éleveront, pense-t-on, à \$50,000. Un élévateur, pour transporter les visiteurs au haut d'une des tours du "Main Building" paiera une taxe proportionnelle à ses recettes. On compte que cette taxe rapportera \$10,000. La West End Railroad Company, de Philadelphie, a établi un chemin de fer à voie étroite pour le transport des visiteurs d'un point à un autre de l'Exposition. La taxe sur ce privilège grossira de \$20,000 au moins le fonds du Centenaire.

EXÉCUTION D'UNE FEMME A PARIS.

Paris doit avoir bientôt le spectacle de l'exécution d'une femme nommée Sophie Gauthier. Son pourvoi en cassation a été rejeté et le Maréchal MacMahon n'a pas voulu signer la commutation de sa sentence, quoiqu'il eût l'habitude de le faire lorsque des femmes étaient condamnées à mort. Sophie Gauthier a été trouvée coupable d'un crime horrible. Elle avait tué tous ses enfants en leur enfonçant des épingles dans la cervelle. Depuis 1840, neuf femmes seulement ont été exécutées en France et elles sont toutes montées avec courage sur l'échafaud.

Il y a dix ans, un homme et une femme ont été exécutés à Chartres pour avoir assassiné leurs parents.

La guillotine alors n'était pas un instrument aussi élégant et aussi compacte que celle d'aujourd'hui. Les condamnés devaient gravir plusieurs marches avant d'être attachés à la bascule. Lorsque le coupé criminel atteignait le pied de l'échafaud, la

femme dit: "J'aimerais à embrasser mon mari avant de mourir. Déliez moi les mains, je vous en prie, vous pourrez les rattachier après." On lui accorda cette dernière faveur, malgré qu'elle fût contraire aux règlements. Ses mains ne furent pas plutôt libérées qu'elle asséna un violent coup de poing sur l'oreille de son mari. Selon la coutume, elle fut exécutée la première. Avant que l'homme fut revenu de son étourdissement par le coup de poing, sa tête roulait dans le panier.

Une autre femme, qui a causé une grande sensation dans le temps, était Virginie Douzou, qui avait assassiné son mari et ses deux enfants. Elle n'avait que vingt-cinq ans, était d'une remarquable beauté, et elle appartenait à l'une des meilleures familles de France.

Elle n'avait pas la moindre crainte de la mort, et immédiatement après la sentence, elle écrivit une lettre à l'empereur, le priant de hâter le moment de son exécution.

LA CATASTROPHE DE SAINT-ETIENNE.

Quels mots trouver pour parler de l'épouvantable catastrophe qui vient d'arriver? Le drame est si poignant, et si simple dans son horreur, si terrible et si complet dans sa brièveté, qu'il ne comporte même pas de description. C'est ce qu'on appelle "un coup de grison," et le mot, dans sa concision, une affreuse éloquence; il dit tout et fait tout comprendre et tout deviner.

Un dégagement de gaz carbonique qu'une étincelle, un choc, une combinaison chimique, une cause quelconque, enflamme dans les galeries de mine. Une nappe de flamme, une détonation analogue à celle du tonnerre, et brusquement tout, voûtes et murailles, s'effondre et s'écroule, écrasant, asphyxiant, broyant tout ce qui se trouve dans le sombre royaume de la houille.

On n'a pas eu le temps de penser à l'imminence du cataclysme que déjà il arrive, et tout est fini.

C'était le travail et la vie, ce n'est plus que le chaos et la mort. Tout est consommé, tout est perdu; il ne reste plus qu'à prier Dieu, pour les pauvres mineurs qui sont restés dans ces abîmes, et à venir au secours des veuves et des orphelins qu'ils ont laissés sur terre.

Les faits, en pareil cas, ont des éloquences terribles; ils s'imposent à l'esprit, violemment, sinistrement, au point qu'on ne trouve plus d'expressions pour en parler. Que dire en présence de ces foudroyants phénomènes, dans lesquels il semble que la terre violée jusque dans ses entrailles, fouillée jusque dans ses cavernes les plus profondes, s'est révoltée contre les hommes et les a tous écrasés dans un mouvement de colère et d'indignation? Il y a positivement dans ces catastrophes quelque chose de platonien et d'inférieur qui fait peur; on se demande s'il n'y a pas, dans ces gouffres noirs, quelque Dieu outragé, quelque divinité mystérieuse et fatale, qui d'un geste aurait anéanti ces travailleurs de la nuit éternelle, qu'il considère comme des insulteurs.

Lugubre rêverie, du reste, et dans laquelle on n'a pas le temps de se complaire. Le cri immense de douleur, le *Lament Sabbacon* de ces malheureux surpris dans ces boyaux, on n'a pas même le temps de l'entendre qu'il est déjà étouffé; mais c'est la clameur de la terre qui répond à ce cri de l'abîme qui est effroyable!

L'humanité est solidaire, quoi qu'elle dise ou qu'elle fasse; une catastrophe semblable à un retentissement cruel hors du puits, et il n'est que trop aisé de se figurer les cris et les larmes de toute cette population groupée autour de ce trou de mort, panachée sur ce gouffre, interrogeant l'ombre d'un regard épouvanté, et répondant par un hurlement d'angoisse à ce tonnerre souterrain.

Que faire maintenant? Tout le monde se précipite, en un instant on organise le sauvetage, ouvriers, ingénieurs, tout le monde s'empresse, mais que peuvent toutes ces hâtes, tout ce zèle, tous ces dévouements réunis contre un tel malheur? Les galeries sont effondrées, les tunnels sont comblés, partout le chaos inextricable..... et ils sont là deux cent seize hommes ensevelis!

Les journaux de la Loire nous arrivent pleins de détails navrants. Voici les derniers:

On aurait pu, si l'on avait voulu, ramener dès la soirée de vendredi un grand nombre de corps à la surface. Mais on est allé au plus pressé. L'important était de se créer le plus vite possible des passages au milieu des éboulements et d'avancer de plus en plus dans toutes les galeries où l'on savait que des hommes étaient occupés au moment de la catastrophe. Ce n'est pas qu'on eût quelque espoir sérieux de rencontrer des ouvriers qui fussent seulement blessés, mais le devoir était de faire comme si on espérait encore. Pendant toute la nuit de vendredi à samedi et la première moitié de la journée d'hier, les travailleurs ont donc été presque exclusivement employés à débayer les éboulements, à refaire les galeries au moyen de boisages. Les corps qu'on rencontrait, après qu'on s'était assuré qu'ils étaient sans vie, étaient seulement rapprochés du puits, et l'on continuait la marche en avant.

Le bruit s'était répandu, vendredi soir dans la ville, que les sauveteurs avaient entendu dans un certain endroit les voix de 80 mineurs environ, prisonniers entre les deux éboulements. Malheureusement, il n'y avait rien de vrai dans ce bruit; aucune voix n'a été entendue, on n'a en personne à déplorer, la mort n'ayant épargné personne.

Hier cependant les corps amoncelés près de la recette des puits commencent à dégager une odeur insupportable, et, vers six heures, on a entrepris la montée des malheureuses victimes. Les cages en amenaient quatre à chaque voyage. Les corps étaient pris, à l'orifice du puits, par des ouvriers qui les déposaient sur des civières. On va procéder à une première reconnaissance.

On écartait les plis de la couverture dans laquelle le cadavre était enveloppé; on examinait la figure à la lueur des torches, et, suivant les indications du personnel, on commissaire de police inscrivait sur son carnet le nom et l'âge de la victime ou bien le mot: *inconnu* en regard d'un numéro.

Nous ferons grâce à nos lecteurs de descriptions qui seraient trop horribles. Qu'il nous suffise de dire que certains corps étaient dans un état tel qu'ils seraient tombés en lambeaux, si, pour les soulever, on ne s'é-

tait servi d'une planche placée en dessous. On nous a fait remarquer qu'un grand nombre de victimes avait un bras replié et pressé sur la poitrine, mouvement instinctif de l'homme qui tout à coup ne peut plus respirer.

Les corps étaient placés deux par deux sur des tonneaux garnis de paille et de là transportés au soleil.

Nous avons vu remonter aussi plusieurs chevaux tués; il y avait dans la mine quarante-sept de ces animaux; trois seulement ont été sauvés, tous les autres ont été brûlés ou asphyxiés.

Mais, encore une fois, que sont tous ces détails et que valent-ils auprès de ce que dit l'imagination? On se figure ce tableau, on le devine, on le voit, et il est terrible.

C'est maintenant à la charité de faire sa tâche, à la fatalité à fini son œuvre, celle des hommes commence. Déjà toute la France se lève pour venir au secours des veuves et des orphelins. Le maréchal de MacMahon a envoyé M. le général d'Albaze, son aide de camp. Mme la maréchale de MacMahon a envoyé cinq mille francs; des souscriptions sont ouvertes dans tous les journaux et dans toutes les mairies, et l'Opéra de Paris organise une représentation.

Toutes ces initiatives charitables sont excellentes, et portent en elles une consolation; elles prouvent qu'en ce pays de France, si implacablement calomnié par les Allemands, le cœur vit, le sentiment général est bon, et qu'on ne s'adresse jamais impunément à la nation, dès qu'il y a des larmes à essuyer, des douleurs à consoler et de vraies infortunes à soulager.

ETATS-UNIS.

(Du 2.)

San Francisco.—Une dépêche de Portland, Oregon, mande qu'hier, il y a eu une explosion à bord du bateau dragueur qui creuse la rivière Colombie, aux Rapides Nmatilla. Le bateau a été mis en pièces; treize hommes ont été tués et deux autres ont été blessés.

New-York.—Les tailleurs employés dans une de nos plus grandes boutiques de cette ville se sont mis en grève. Hier, douze d'entre eux furent arrêtés près du célèbre établissement de Brooks et frères, pour avoir fait du tapage.

Hier, on a trouvé sur la grève à Coney Island, une bouteille contenant un papier signé par Wm. Bohan. Ce papier mentionnait que Bohan et son neveu étaient partis pour faire une excursion en chaloupe; qu'ils avaient perdu la terre de vue et qu'une voix d'enfer s'étant déclarée, ils s'étaient perdus.

Un nommé Wm. Bohan et son neveu, de Brooklyn, sont absents de chez eux depuis une semaine et on suppose qu'ils se sont noyés.

(Du 3.)

Caroline du Nord.—Le surintendant des services des signaux à Kitty Hawk, sur la côte de la Caroline du Nord, rapporte que ce matin une barque italienne, dont le nom est inconnu, qu'il s'était échouée le 1er du mois, à vingt milles de cette station, a été mise en pièces. Sur treize hommes qui composaient l'équipage, quatre seulement ont pu être sauvés.

Un bateau de sauvetage essaya d'accoster le navire, mais il fut englouti et ceux qui le montaient furent noyés. On a retrouvé six cadavres, il en manque encore neuf.

Cincinnati.—Une dépêche de Huntington, dans la Virginie, mande qu'un nommé Anderson Grafton a enlevé une jeune fille du nom de Miranda Thomas, l'a épousée et l'a ensuite ramené chez son tuteur.

Ce dernier, furieux, a tiré sur eux en les voyant; Grafton a été tué instantanément et sa jeune épouse a été blessée grièvement. Le tuteur a été arrêté.

D'OUTRE-MER.

(Du 2.)

Don Carlos.—Don Carlos a évité d'entrer à Paris en prenant le chemin de fer circulaire qui côtoie la cité. Il a couché à Boulogne hier, et il arrivera à Londres demain.

Le comité des carlistes fait des préparatifs pour la réception de Don Carlos qui doit arriver en cette ville samedi prochain.

Herzégovine.—Une sanglante bataille s'est livrée hier près Dabra, dans laquelle 800 Turcs ont été tués.

Des placards affichés à Raguse, et promulguant les réformes ottomanes, ont été couverts de caricatures représentant des manifestes repoussant toutes propositions de paix.

Angleterre.—Winslow, le ministre français de Boston, a été traduit devant la cour de police et renvoyé ensuite en prison jusqu'à demain midi. Application a été faite pour son extradition par la Légation américaine.

Le vapeur anglais *Bothnia*, parti de la Nouvelle Orléans pour Liverpool, a été consumé en mer le 15 du mois dernier. L'équipage a été sauvé et est arrivé à Londres.

(Du 3.)

Herzégovine.—Une dépêche de Vienne au "Daily News" annonce que les chefs monténégrins qui s'étaient joints à l'insurrection de la Herzégovine se sont retirés.

Rome.—Des négociations sont entamées pour le mariage du duc de Gênes avec l'Archiduchesse Marie Christine, fille de l'Archiduc Charles Ferdinand d'Autriche.

Prusse.—Une dépêche spéciale de Berlin au "Pall Mall Gazette" dit que le prince Bismarck s'est promené hier à cheval au Lihiergarten, pour la première fois depuis un an. Il paraît être en parfaite santé.

France.—M. Casimir Perrier, qui repré- sente les idées du centre gauche, a eu un long entretien avec M. Dufaure, durant lequel il a discuté le programme ministériel; il ne s'est élevé entre eux aucune difficulté. Il s'est ensuite rendu chez le maréchal MacMahon, qui a déclaré qu'il voulait agir comme président constitutionnel et laisser au chef du Cabinet le soin de choisir les

ministres en se guidant sur l'opinion de la majorité de la Chambre.

Espagne.—Les alphonsistes ont pris quarante trois pièces d'artillerie et une grande quantité de fusils abandonnés par les carlistes.

Le senor Canovas Del Castillo est parti aujourd'hui pour Pampelune afin d'avoir une conférence avec le roi Alphonse, au sujet des questions que soulève la défaite des carlistes.

Le débat sur l'adresse, en réponse au discours du roi, commencera lundi dans les Cortès.

La nouvelle annonçant que le chef carliste Caroiza avait été assassiné est dénuée de fondement, il s'est réfugié en France.

Notes Locales.

AVIS.—Les lettres adressées aux députés à Ottawa n'ont pas besoin d'être affranchies; c'est pour Québec qu'elles doivent l'être.

SOMMAIRE de la 1ère page: *A la Française; Aux femmes de ménage; Férmin Didot; L'Exposition des journaux au Centenaire; L'Héroïsme en soutane; Don Carlos.*

PRISE D'HABIT.—Parmi les noms des jeunes personnes qui ont endossé l'habit religieux à la Congrégation Notre Dame, à Montréal, ces jours derniers, il en est un que nous n'avions pas remarqué: c'est celui de Mlle Joséphine Beaulieu, fille de M. Chs. H. Beaulieu, de cette ville, en religion, Sœur St. Charles Borromée.

ERRATA.—Nous avons encore aujourd'hui à corriger certaines erreurs malencontreuses qui se sont glissées dans notre correspondance parlementaire publiée jeudi dernier. Au 3ème paragraphe, c'est "la politique du gouvernement" et non "du parlement" qu'il faut lire. Vers le milieu de la 2ème colonne, c'est le mot *jetés* qui doit remplacer *hissés* dans la phrase: "Eh bien! nous serions *hissés* dans l'Union législative, etc." Quelques lignes plus bas, il faut lire: "guerre nationale et religieuse" au lieu de "guerre malhonnête etc."

Nouvelles diverses.

PETITE VÉROLE.—Un canadien français est mort, jeudi, le 2 courant, à l'Hôtel-Dieu, à Montréal, de la petite vérole.

LE PREMIER HARENG.—Le premier hareng de l'année vient de paraître à Falmouth, Mass. Il était en bonne santé, mais n'a pas vécu longtemps.

MORT SUBITE.—Le nommé George Dellen, journaliste, demeurant rue Fallon, Montréal, est mort subitement dans la journée de vendredi, d'une maladie de cœur.

ECLIPSE.—Le 25 courant, il y aura éclipse de soleil, visible comme éclipse partielle aux Etats Unis, et comme éclipse annulaire dans le reste de l'Amérique du Nord.

MYSTÉRIEUX.—Une liasse de papiers comprenant toutes les dispositions prises par M. le commissaire Héming, à l'enquête du Bureau des Protonotaires, a disparu, et l'on n'a pu parvenir jusqu'ici à la retrouver.

CURIOSITÉ.—Nous lisons dans le *Cape Ann Advertiser* de Gloucester:

Les pêcheurs de notre ville ont trouvé dans

Verdict du juré : "Morte de syncope".
C. de St. H.

DISPARU.—D'Ottawa le 3 :

Dans le village de Wright, sur la Gatineau, on est très inquiet sur le compte de M. Bennett, agent de M. Walker, syndic officiel, de Québec.

M. Bennett a quitté cet endroit il y a 21 jours avec quatre hommes et 8 chevaux pour prendre l'inventaire d'une quinzaine de bois de construction, et depuis son départ, on n'a reçu aucune nouvelle de lui. La distance d'ici au lac Katkalonga est de 200 milles et ils avaient plusieurs lacs à traverser avant d'atteindre le but de leur voyage. Vu que nous avons eu de si fortes tempêtes, on craint beaucoup qu'ils aient péri.

\$5.00 POUR UNE BALLE.—De Toronto, vendredi :

Ce matin un nommé Dempster a été amené en Cour de Police sous accusation d'avoir assailli Mary Cracknell. Dempster avait été mordu par un chien appartenant à la plaignante. Il retourna chez lui et revint armé d'un revolver. Il voulait entrer de force dans la maison et Madame Cracknell lui barra le chemin, et dans la lutte qui s'en suivit, la détente du revolver fut mise en mouvement, le coup partit et la balle effleura le bras de Mme Cracknell.

Après l'audition de la preuve, le prisonnier fut condamné à \$5.

M. GEOFFRION.—On lit dans le *National* de vendredi :

L'hon. Geoffrion, dont la santé se trouve à peu près rétablie, est parti hier pour Philadelphie.

L'hon. Ministre s'en va demander à la chaude température des Etats du Sud de l'Amérique du Nord un climat favorable à une prompte et sûre convalescence. Ce résultat est celui qu'attendent ses amis, et qu'a prédit la faculté.

Toutes les personnes qui connaissent l'hon. M. Geoffrion seront heureuses d'apprendre, avec son départ et son prochain retour, l'heureuse terminaison de la grave maladie qui a tenu si longtemps le Ministre de l'Intérieur éloigné des affaires.

DRUMMONDVILLE.—Voilà deux semaines, à ce lieu la bénédiction d'une jolie cloche pour le couvent de ce village. La cérémonie fut faite par le Rvd. M. Tessier, curé de St. Germain, assisté des Rvds. MM. F. A. Desaulniers et H. Alexandre. A ce propos, un correspondant écrit à l'*Union d'Arthabaska* :

Vous avez déjà parlé du couvent et des bonnes sœurs, je n'y reviendrai pas. Seulement j'ajouterais que cette maison et ses heureux habitants sont venus comme un rêve. Avec de bien faibles ressources, M. le curé Marchand a su triompher de toutes les difficultés et réussit à doter Drummondville d'une institution pour l'éducation des jeunes filles, qui n'est inférieure à aucune de celles que possèdent les cantons de l'Est. M. le curé Marchand peut certainement se féliciter des succès de son œuvre.

LA NÉURALGIE.—La néuralgie et les douleurs musculaires, qui font tant souffrir et sont si difficiles à chasser, sont de suite guéries par les *Pilules Nerve-Toniques* de Wingate, aussi, dans les cas de perte de mémoire, d'impotence et de paralysie, on s'en sert avec les meilleurs résultats.

Dans tous les bâtiments, les soins les plus particuliers doivent être pris pour laisser un espace ouvert entre les tuyaux par lesquels l'air chaud est conduit et les bois qui les environnent ; et, si cette précaution était toujours prise, les feux qui doivent leur origine au contact des bois et des conduits de chaleur, seraient bien plus rares.

Une autre précaution, bien utile aussi, est une police d'assurance de la *Stadæona*, Cie. d'assurance contre le feu, dont le siège est No. 13, Place d'Armes, à Montréal, qui règle la prime sur le risque réel à couvrir et non sur un tarif général et fixe dont les clauses confondent tous les assureurs sous le même taux.

LES PASTILLES DE BRYAN (le grand remède public) sont maintenant en usage depuis plus de vingt ans, de sorte qu'on ne saurait dire qu'elles soient encore à l'essai. Elles ont été, au contraire, éprouvées à fond, et déclarées, sur l'autorité de ceux dont elles ont préservé la vie et la santé, être une préparation sûre, inoffensive et l'accomplissement satisfaisant. Si on prend ce remède à temps, il guérit infailliblement le rhume, la toux, le mal de gorge et toutes les affections des bronches. Un essai judicieux convaincra les plus sceptiques. A vendre chez tous les pharmaciens à 25 cts par boîte.

CHEVAUX REPRIS.—On dit d'un cheval qu'il est enflé lorsque sa peau ne glisse pas sous la pression de la main, mais au contraire, si elle est collante : ce qui dépend toujours du désordre de l'estomac et des organes digestifs. En soignant ces organes de façon à leur donner du ton et une meilleure condition, la maladie dont on se plaint disparaît. L'expérience a démontré que le meilleur moyen d'atteindre ce but se trouve dans l'emploi des *Pilules de Condition* et du *Remède Arabe* de Darley. On s'en est servi dans un grand nombre de cas avec un entier succès, la guérison s'effectuant généralement dans l'espace de quelques jours. C'est la meilleure médecine de condition connue, et on peut l'administrer en aucun temps sans rien craindre d'ailleurs, il n'est pas nécessaire que le cheval reste à rien faire durant le traitement. Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature du Hurd & Co. se trouve sur chaque paquet. Northrop & Lyman de Newcastle, Ont., en sont propriétaires pour le Canada. A vendre chez tous les Pharmaciens.

Les névralgies sont guéries d'une manière définitive par l'onguent de Ma'hon : sinon l'argent est remboursé. Prix : \$1 par pot, ou 4 pots pour \$5. A vendre en gros et en détail par la Compagnie Chimique de Wingate, à Montréal, et en détail par tous les Droguistes. Il sera expédié à n'importe quelle adresse sur réception du prix par le Dr. E. Mathieu, 198 rue Notre-Dame Montréal.

Sorel, 11 février 1876.—lan.

AVIS.

Je donne avis à quiconque seraient présentes, pour l'acquisition, un ou des billets parus sous l'égide, par moi, que je n'ai obtenu aucun billet autre que des billets écrits en entier de ma main ; et à moins que ce ne soit des endorsements sur des billets ainsi écrits en entier de ma main, je contesterais ces endorsements.

PIERRE LETENDRE,
Marchand de Yamaska.
Yamaska, 4 Mars 1876.—lan.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Richelieu.

COUR SUPÉRIEURE.

No. 1809.

DAME CALIXTE BOISVERT, de la ville de Sorel, district de Richelieu, marchande publique, épouse de Jean Charité, navigateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse.

Le dit JEAN CHARITÉ, son mari,

Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause ce jour.

D. Z. GAULTIER,

Avocat de la demanderesse.

Sorel, 26 février 1876.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Richelieu.

COUR SUPÉRIEURE.

Le deuxième jour de Mars mil huit cent soixante-et-seize.

DURANT LA VACANCE.

No. 1804.

DEMOISELLE LEOCADIE PAUL HUS, fille majeure et usant de ses droits, de la paroisse de Ste. Victoire, dans le District de Richelieu.

Demanderesse.

EDOUARD ROUSSEAU, cultivateur, de la paroisse de la Présentation, dans le district de St. Hyacinthe.

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur motion de MM. Mathieu & Gagnon, avocats de la demanderesse, en tant qu'il appert par le retour de F. X. Desparts, Huissier de la Cour Supérieure pour la province de Québec exerçant dans le District de St. Hyacinthe, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé *The Pilot* et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé *La Gazette de Sorel*, notifié de comparaître devant cette Cour, et de la répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Certifié.)

A. N. GOUIN,

Protonotaire de la dite Cour.

Sorel, 4 Mars 1876.—2ins.

AVIS.

Je, soussigné, donne avis que mon fils Joseph Louis Hylas Duguay étant sorti de mon établissement, je ne serai responsable d'aucune dette qu'il contractera.

JOS. DUGUAY.

La Baie, 1er mars 1876.—2i.



Encan de Chevaux.

Lundi, le 14 courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile de M. Théophile Ploquin, de St. Roch de Richelieu, il se vendra douze à quinze chevaux de tous prix. Les conditions se feront le jour de la vente. L'encan sera sous la direction de M. Ploquin de St. Roch.

3 mars 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 17 5.

Dans l'affaire de DAVID NAUD, marchand, de la ville de Berthier, district de Richelieu,

FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux enchères et bien mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Maskinonge, au nord du chemin de la concession du Pied du Côteau, contenant six perches et demi de front, sur quarante six pieds de profondeur, prenant devant au dit chemin à aller au bout de la dite profondeur à Alfred Héault, tenant d'un côté au dit Héault et de l'autre : côté à J. Dte. Doucet, avec une maison et autres bâtiments sans granges.

Pour être vendu à Maskinonge, à la porte de l'Eglise, mercredi, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

A. E. BRASSARD,

Syndic.

Sorel, 28 février 1876.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL.

Le tirage des appropriations

No. 90 CLASSE A,

" 49 " C,

ainsi qu'une vente dans chacune des classes A, B et C, aura lieu le 9 mars prochain à 7 heures P. M., au lieu ordinaire des séances No. 72 Rue Augusta.

Par ordre,

J. H. ROY,

Asst.-Sec.-Prés.

Sorel 28 février 1876.



C'est le plus bel ouvrage de la sorte dans le monde. Il contient près de 150 pages, des centaines de superbes illustrations, et quatre plans coloriés de jardins, magnifiquement dessinés et coloriés d'après nature. Prix : 35 cts couverte en papier ; 65 cts, reliure élégante, en drap. "Voyez le Floral Guide," 4 éditions par an, 25 cts par an.

Adresser

JAMES VICK,

Rochester, N. Y.

28 déc. 1875.

AVIS.

LA MANUFACTURE DE QUATE DE SOREL.

La première assemblée des Actionnaires de cette Compagnie n'a eu lieu mercredi le 8 Mars Proc. ain tel qu'annoncé, mais aura lieu au bureau de la Société Mutuelle de Construction de Sorel, en la ville de Sorel, lundi, le treizième jour de mars prochain à 7 heures P. M. pour recevoir le rapport des Directeurs Provisaires, approuver les règlements de la Compagnie, pour l'élection des Directeurs et pour prendre en considération un règlement passé le 28 février courant par les Directeurs de la dite Compagnie pour augmenter le fonds social de la dite Compagnie de \$10,000 à \$20,000, et pour d'autres fins.

Par ordre du bureau des Directeurs,

AIME ROY

Secrétaire-Trésorier.

Sorel, 28 février 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

IN RE OLIVIER HOUE,

FAILLI.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'une résolution des créanciers, passée à leur assemblée du 18 janvier dernier, tout le stock de marchandises du failli, sera vendu à son magasin, à St. Bonaventure d'Upton, le 6 de Mars prochain, à onze heures du matin, ainsi que les livres et autres créances du failli ; à tant dans la piastre, par encan public, au plus offrant et dernier enchérissur. Le tout sera vendu pour argent comptant, ou autrement, pour les garanties que le soussigné jugera à propos d'accepter.

A. E. BRASSARD,

Syndic.

Sorel, 22 février 1876.—4ins.

PERDU

En cette ville, durant le mois de janvier dernier, un pendant d'oreille en or fin avec diamant.

Celui qui le rapportera à ce bureau aura deux piastres de récompenses.

Sorel, 24 fév. 1876.

Situation demandée.

Un commis de quatre années d'expérience dans le commerce général et pouvant fournir de bons certificats désire obtenir une place dans un magasin comme commis ou teneur de livre.

S'adresser à St. Robert à

L. L. DUPRE.

St. Robert, 18 février 1876

La Santé est une Bénédiction Couronnée de la Vie.



Remèdes Modeles Anglais DE WINGATE.

Ces précieux remèdes qui ont subi toutes les épreuves, sont les meilleurs que l'expérience et des recherches soignées ont produits pour la guérison des différentes maladies pour lesquelles ils sont spécialement destinés. Ils sont préparés d'après les recettes du célèbre Dr. Wingate, de Londres, Angleterre, et nulle autre que les plus purs ingrédients entrant dans leur composition. Ils sont purs en qualité, prompt en action, efficace en usage, et employés avec succès par les plus éminents Médecins et Chirurgiens, dans les Hôpitaux et la pratique privée, dans toutes les parties du monde.

Preservatif de Wingate pour Enfants.

Le plus sûr et le meilleur remède pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Coliques, et toutes les différentes maladies de l'Enfance. Il apaise les douleurs, et calme les souffrances de l'enfant, et produit un sommeil tranquille. En usage dans toute l'Europe depuis plus de 50 ans. Prix, 25 Cts. PAR BOITE.

Pilules Cathartiques de Wingate.

Ar toutes les maladies de l'estomac, du Foie et des Intestins. Elles sont douces, certaines et promptes dans leur action ; elles nettoient entièrement le canal alimentaire, régularisent les sécrétions, et accélèrent tout le progrès de la maladie. Prix, 25 Cts. PAR BOITE.

Pilules Nerve-Toniques de Wingate.

Employées avec un succès remarquable pour la Névralgie, Epilepsie, Choléra, Paralysie, Adoucissement du Cerveau, Perte de Mémoire, Dérangements Mental, Faiblesse, et toutes les affections nerveuses. Prix, \$1.00 PAR BOITEILLE.

Tablettes Dyspeptiques de Wingate.

Pour la guérison de la Dyspepsie, Indigestion, Flatulité, Irritabilité de l'estomac, Perte d'appétit, et Débilité des Organes Digestifs. Un aide puissant à la Digestion, et beaucoup plus efficace que les autres remèdes ordinaires. Prix, 25 Cts. PAR BOITE.

Trochisques Pulmoniques de Wingate.

Un excellent remède pour la toux, le Catarrhe, l'asthme, les irritations de la Gorge et des Pouches. Les Orateurs et les Chanteurs publics les trouvent très efficace en donnant du pouvoir et de la clarté à la voix. Prix, 25 Cts. PAR BOITE.

Pastilles de Wingate contre les Vers.

Un remède sûr, plaisant et efficace pour les Vers, adonnés doucement, elles n'injurient pas l'enfant le plus délicat, et sont suffisamment laxatives pour enlever toutes les sécrétions malines, et accélèrent l'action des Intestins. Prix, 25 Cts. PAR BOITE.

Soulage-Douleur de Stanton.

La meilleure Médecine de Famille pour l'usage interne et externe. Il guérit les Crampes et les Douleurs dans l'estomac, le Dos, les Côtes, et les membres. Il guérit les Rhumes Soudains, Mal de Gorge, Éternuements, Brûlures, Rhumatisme, Névralgie, et toutes les douleurs et souffrances. Prix, 25 Cts. PAR BOITEILLE.

Renovateur des Montagnes Vertes, de Smith.

Nous avons sous le contrôle dans la Puissance du Canada, pour la vente de ce remède, le cou, lequel, comme Correcteur du Foie, et spécifique pour les désordres bilieux, et les maladies du Foie, est sans égal. Prix, \$1.00 PAR BOITEILLE.

Préparés SEULEMENT PAR

LA COMPAGNIE DE PRODUITS CHIMIQUES DE WINGATE,

(LIMITÉE.) MONTREAL.

22 février 1876.—un.

Vente d'un Greffe.

Un notaire qualifié par la loi du Notariat, passé en 1870 qui désirerait s'établir pour pratiquer dans le district d'Arthabaska trouverait à acheter un greffe d'un Notaire, comprenant au-dessus de 4,700 minutes, Conditions libérales. Assurance donnée de nulle compétition.

S'adresser à

AUGUSTIN DEPOY, N. P.

St. Pierre les Beccquets.

22 février 1876.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ROYALE CANADIENNE."

Un dividende de dix par cent à venir au 31 décembre dernier, sur les parts de la Compagnie dont les versements requis ont été faits, a été déclaré et sera payable à mon bureau le ou après le 15 courant.

S'adresser à

JAMES MORGAN,

Agent.

Sorel, le 7 février 1876.—3ins.

ACTE DE FAILLITE DE 1869-75.

Dans l'affaire de J. B. LACROIX, boulanger et commerçant, de la paroisse de St. Aimé, dans le district de Richelieu,

FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux enchères et bien mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le village Massue, dans la Paroisse de St. Aimé, de la contenance d'environ quinze mille piastres carrées, borné par devant au chemin de front du premier rang des terres situées à l'Ouest de la Rivière Yamaska, par derrière au domaine de Gaspard Aimé Massue, par un côté, vers le nord, à Alexis Millette, et par l'autre côté, vers le sud, à Mde Benjamin Fagnon, ci-constances et dépendances, à charge par le possesseur futur de continuer à payer annuellement la somme de quatre-vingts piastres de rente viagère à dame veuve Caroline Thérien aussi de St. Aimé.

Pour être vendu à St. Aimé à la porte de l'Eglise, lundi, le premier jour de mai prochain à deux heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Syndic.

Sorel, le 14 février 1876.

VENTE

AU PRIX COUTANT.

A commencer aujourd'hui, tout le Stock de la librairie de la *Gazette de Sorel* sera vendu au prix coutant, afin de fondre tout ce qu'il y a dans le magasin d'ici au premier Mars pour ne plus tenir de librairie.

Les communautés et les marchands de campagnes, qui tiennent des livres d'Ecole, de prières, papeteries, etc., feront bien de venir faire leurs achats ici, vu que le Stock sera vendu au même prix du gros de Montréal. S'adresser au soussigné,

J. A. CHIENEVERT.

Sorel, 1er février 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, District de Richelieu.

IN RE ARTHUR BARON LAFRENIERE, de Sorel,

FAILLI.

Avis est donné que le onze mars prochain le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge en vertu de cette loi.

A. B. LAFRENIERE,

Par CHARLES GILL,

Son procureur ad litem.

Sorel, 2 février 1876.

A LOUER.

Le magnifique magasin et logement maintenant occupé par J. H. Wright. Ce magasin est situé dans la meilleure place de la ville pour n'importe quel commerce. Possession au 1er avril ou au 1er mai prochain.

S'adresser à

J. H. WRIGHT,

Encanteur.

Sorel, 16 février 1876.

GRANDE VENTE

A SACRIFICE

MAGASIN DE N. ARSENAULT,

Tout le stock de marchandises au montant de

\$18,515

sera offert au public à commencer de

SAMEDI PROCHAIN

à grande réduction jusqu'à ce que le tout soit vendu ; le public tant de la ville que de la campagne est invité à venir choisir quelques lignes du magnifique assortiment de

MARCHANDISES SECHES

Toutes personnes endettées à l'établissement voudront bien régler immédiatement sans autre avis avec le soussigné.

N. ARSENAULT.

Sorel, 10 fév. 1876.

Propriété à Vendre.

Cette magnifique propriété ci devant occupée par son Dame Couvrette, comprenant un magnifique terrain de 90 pieds de front sur 130 de profondeur et faisant le coin d'une rue. Il y a une jolie maison en brique, sur ce terrain ainsi que hangar, écurie, etc., etc. Située près de l'Eglise, du Couvent, de la Congrégation, en face du fleuve St. Laurent, c'est une des plus belles places de la ville.

